

## PLAN MARSHALL : EVALUATION INTERMEDIAIRE

Gianni INFANTI

---

### 1. Introduction

Vingt-quatre mois se sont écoulés depuis l'identification et l'adoption des *Actions prioritaires pour l'Avenir wallon* qui concentrent des moyens additionnels inégalés sur les axes les plus porteurs de développement :

1. La création des pôles de compétitivité.
2. La stimulation de la création d'activités.
3. L'allègement de la fiscalité sur l'entreprise.
4. Le renforcement de la recherche et de l'innovation.
5. La multiplication des compétences pour l'emploi.

Afin de s'assurer du suivi des actions et de leur degré d'efficacité, l'IWEPS<sup>1</sup> a été chargé d'une évaluation en deux temps : une évaluation intermédiaire à la mi-2007 et finale à la mi-2009.

L'objectif poursuivi par cette première évaluation est de recueillir des informations auprès de certains bénéficiaires et/ou acteurs de la mise en œuvre du PAP<sup>2</sup>, à un moment qui autorise encore à apporter, si nécessaire, des mesures correctives ou complémentaires.

La présente note se propose de résumer l'évaluation à mi-parcours du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon réalisée par l'IWEPS de mars à août 2007.

---

<sup>1</sup> Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

<sup>2</sup> Plan d'actions prioritaires.

## II. L'évaluation à mi-parcours du PAP par l'IWEPS

### A. Les choix méthodologiques

Compte tenu de la complexité du plan, du nombre de mesures et du nombre d'acteurs, l'IWEPS a décidé de simplifier l'évaluation en se concentrant sur un sous-ensemble de mesures à évaluer.

Le choix de ces mesures devait répondre à **trois critères** :

1. Existence de données fiables.
2. Niveau d'achèvement des actions suffisant.
3. « Représentativité » des mesures retenues.

Afin d'identifier le sous-ensemble de mesures à évaluer, l'IWEPS a procédé à la reconstitution de la logique d'intervention.

Cette dernière est donc partie de l'objectif général en le déclinant en objectifs spécifiques, en programmes et objectifs opérationnels et enfin en mesures et actions.

Pour rappel, le cadre logique d'intervention, approuvé par le Gouvernement le 11 septembre 2006, était le suivant :

- **Un objectif général** : « Stimuler la croissance économique dans une perspective de développement durable ».
- **Trois objectifs spécifiques** :
  - Stimuler la création d'activités à haute valeur ajoutée.
  - Favoriser le développement d'entreprises existantes et la création d'entreprises en stimulant les investissements privés.
  - Favoriser le redéploiement spatial des activités économiques.
- **Trois objectifs opérationnels** :
  - L'amélioration des infrastructures.
  - Le développement et l'amélioration des facteurs de production.
  - L'intensification des processus d'accompagnement.

Parmi les trois objectifs opérationnels, seules les mesures liées aux facteurs de production semblent rencontrer les trois critères indispensables à l'évaluation. En effet, les deux autres objectifs doivent s'étaler dans le temps avant de pouvoir en identifier les effets.

De manière concrète, les thèmes suivants ont été retenus par l'IWEPS :

1. La contribution du soutien à l'investissement au développement des activités économiques.
2. La contribution des programmes de formation à l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre.
3. La contribution de la politique des pôles au transfert des connaissances scientifiques vers le monde économique.

Il convient néanmoins de souligner que les informations relatives à ces trois thèmes, toutes intéressantes qu'elles soient, doivent être interprétées avec **prudence** étant donné leur caractère **partiel** et **précoce**.

## **B. Thème 1 : « contribution du soutien à l'investissement au développement des activités économiques »**

Plusieurs mesures du Plan d'actions prioritaires contribuent au soutien de l'investissement. Ces dernières peuvent être réparties en deux catégories : d'une part, **des mesures fiscales** (exonération du précompte immobilier, suppression des taxes communales, ...) et d'autre part, **des subventions aux investissements** (renforcement des aides<sup>3</sup> pour les investissements réalisés sur les territoires des zones franches<sup>4</sup>).

L'évaluation du soutien à l'investissement comprend deux volets :

1. Une analyse quantitative réalisée par l'IWEPS sur base de données administratives collectées par la DGEE<sup>5</sup> du ministère de la Région wallonne.
2. Une enquête de terrain réalisée, en sous-traitance, par la société EUROGROUP.

Voici les grandes tendances de ces évaluations, telles que proposées dans le rapport de l'IWEPS<sup>6</sup> :

- On observe un pourcentage de projets d'investissements en zone franche rurale en croissance par rapport à la période 2000-2005 (+7 points de pourcentage sur les montants). L'effet est moins marqué pour les projets en zone franche urbaine (+1 point de pourcentage sur les montants).
- En zone franche urbaine, par contre, la proportion de projets liés à une création d'entreprises double par rapport à la moyenne durant la période 2000-2005 ; pas d'effet similaire observé en zone franche rurale.
- La zone franche urbaine paraît exercer un léger effet d'attraction avec 27% de projets en 2006 réalisés par des entreprises dont le siège social est situé dans une

<sup>3</sup> Un bonus de 3% est accordé aux entreprises qui investissent en zones franches.

<sup>4</sup> Les zones franches ont été définies dans le cadre du PAP (mesures 3.3.1 et 3.4.1).

<sup>5</sup> Direction générale de l'Economie et de l'emploi.

<sup>6</sup> « Evaluation à mi-parcours du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon » pages 7-8.

autre commune que le lieu d'investissement (pour 18,5% en moyenne durant la période 2000-2005). Pour la majorité de ces cas, le siège social est même situé hors zone franche urbaine.

- Les entreprises investissent en zone franche essentiellement pour améliorer leurs capacités de production. Les investissements s'inscrivent dans une stratégie de long terme et de continuité.
- Un tiers des entreprises enquêtées ont passé commande (totalement ou en partie) auprès de fournisseurs wallons.
- Les PME qui investissent ne paraissent pas avoir connaissance du « bonus » octroyé dans le cadre du PAP, même si elles en bénéficient.
- En 2006, le taux d'aide est de 16,8% en zone urbaine contre 10,7% hors zone franche, ce qui signifie un écart de 57% ; le taux de 15,1% en zone rurale représente un écart de 41% par rapport au taux obtenu hors zone franche.
- La Sofipôle<sup>7</sup> n'a encore fait l'objet d'aucune demande de financement dans le cadre de la mesure 1.1. du Plan.

Il convient de rappeler que les informations récoltées pour l'année 2006 sont incomplètes car une partie des dossiers sont encore en cours de traitement.

Il convient donc d'interpréter les grandes tendances de ces évaluations avec la plus grande **prudence** surtout envers les évaluations en termes de nombre de projets et de valeur totale des projets.

### **C. Thème 2 : « contribution des programmes de formation à l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre »**

L'objectif principal de cette évaluation est d'apprécier le degré de réalisation des mesures de développement des compétences de la main-d'œuvre et de récolter les résultats sur les personnes ayant bénéficié des mesures.

Cette évaluation a été préparée sous la guidance de l'IWEPS par la société COMASE.

L'enquête a été réalisée auprès de chaque type de public-cible à savoir :

- Les entreprises (220) dont 55,9% occupent moins de 10 ETP<sup>8</sup>.
- Les demandeurs d'emploi (212) : âge moyen 31 ans dont 57% ont un niveau d'étude élevé.
- Les travailleurs (30) : âge moyen 37 ans.
- Les enseignants (12).

---

<sup>7</sup> Société Wallonne pour le financement des infrastructures des Pôles de Compétitivité.

<sup>8</sup> Equivalent temps plein.

Toutes les mesures ne pouvaient pas être abordées avec la même intensité, c'est pourquoi le choix de ces dernières était basé sur trois critères de sélection :

- La mise en œuvre effective de la mesure.
- Le type de mesure (ciblé sur des mesures ayant trait à de la formation au sens strict du terme).
- L'existence et la disponibilité de coordonnées téléphoniques de bénéficiaires.

Voici les grandes tendances de cette évaluation, telles que proposées dans le rapport de l'IWEPS<sup>9</sup> :

- Les mesures du PAP reprises sous l'enseigne « développement des compétences » sont peu connues des entreprises. Le principal canal d'information utilisé par les demandeurs d'emploi et les travailleurs est le FOREM; les canaux informels (connaissance, membres de la famille,...) ont une part non négligeable.
- Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est relativement élevé : plus de 80% des bénéficiaires de formation interrogés se déclarent satisfaits, voire très satisfaits. Le niveau global de satisfaction des entreprises est moins élevé : il est compris entre 60 et 65%; on note une forte proportion d'entreprises sans avis (30%).
- Les compétences acquises par les travailleurs ont une utilité avérée pour les entreprises : elles répondent à des besoins réels – notamment les formations en langue, les formations « tuteur » et sont utilisées dans la réalisation de tâches spécifiques.
- Les actions de personnalisation des offres et demandes d'emploi semblent faciliter l'embauche. Le fait d'avoir pu prendre un demandeur d'emploi en stage joue un rôle déterminant dans la décision d'embauche, avant la qualité de la formation.
- Les demandeurs d'emploi utilisent les formations pour perfectionner leurs qualifications. 16,5% d'entre eux, seulement, pensent avoir trouvé un emploi grâce à la formation. Toutefois, 40% des demandeurs d'emploi interrogés sont d'avis que la formation a accéléré leur accès à l'emploi et plus de 30% pensent que la formation a permis l'accès à un emploi plus intéressant.
- Plus de 70% des demandeurs d'emploi qui sont sortis de la formation depuis plus d'un an ont trouvé un emploi. On sera attentif au fait que ce taux reflète un effet brut de la formation : pour obtenir l'effet net de la formation, il faudrait comparer ce taux d'insertion avec celui d'un groupe témoin. Une forte présomption de biais vers le haut est présente du fait que les bénéficiaires des formations interrogés possèdent en moyenne des caractéristiques plus favorables que celles du public cible au regard de l'accès à l'emploi - niveau qualification plus élevé, durée de chômage plus faible. On ne peut, au stade actuel, établir de lien de causalité entre formation, emploi et maintien dans l'emploi.
- Les demandeurs d'emploi ayant participé à une formation « fonction critique » ont été peu nombreux à recevoir des offres d'emploi pendant ou en fin de formation.

---

<sup>9</sup> « Evaluation à mi-parcours du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon » page 27.

Il convient de signaler que la plupart des mesures existaient déjà et que le PAP permet donc un renforcement en termes budgétaires. Il semble dès lors **difficile de pouvoir différencier** parmi les bénéficiaires d'une mesure ceux qui l'ont réellement reçue du PAP.

Une critique quant à la représentativité et au nombre de participants de l'échantillon peut également être formulée.

**D. Thème 3 : «Le développement des pôles de compétitivité : analyse de la situation actuelle et préparation de l'évolution de leur contribution au transfert des connaissances vers le monde économique ainsi qu'au rayonnement de la Région wallonne à l'étranger »**

Un pôle de compétitivité est défini comme la combinaison d'entreprises, de centre de formations et d'unités de recherche destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant.

Dans le cadre du plan Marshall, cinq pôles de compétitivité ont été créés dans chacun des domaines suivants :

1. Les sciences du vivant (Biowin).
2. L'agro-industrie (Wagralim).
3. Le transport et la logistique (Logistics).
4. Le génie mécanique (Mecatech).
5. L'aéronautique et le spatial (Skywin).

L'évaluation des pôles de compétitivité s'est articulée en deux points :

1. L'état des lieux des pôles :
  - a. le niveau des pôles,
  - b. le niveau des projets.
2. Les résultats des entretiens auprès de leurs équipes opérationnelles.

L'analyse de l'état des lieux des pôles s'appuie uniquement sur des documents et statistiques publiés :

- les projets des pôles transmis par le Cabinet Marcourt.
- Les notes au gouvernement wallon.
- Les données économiques relatives aux entreprises publiées par Bel-First.

Voici les grandes tendances de cette évaluation, telles que proposées dans le rapport de l'IWEPS<sup>10</sup> :

- Les entreprises dans les pôles qui appartiennent aux « core industries », c'est-à-dire aux secteurs initialement identifiés pour constituer les pôles, ne sont pas majoritaires en nombre. Leur part varie de 9% (Mecatech) à 61%(Wagralim). Ceci paraît traduire une logique de regroupement qui va au-delà du secteur d'activité et relativise la pertinence d'une analyse exclusivement sectorielle des pôles.
- Les entreprises des core industries impliqués dans les pôles sont en général (ceci n'est pas vrai pour Biowin) plus performantes que les autres entreprises de ces secteurs non reprises dans les pôles.
- Les PME représentent 62% des entreprises des pôles ; leur poids dans l'ensemble de l'économie wallonne, en nombre, est de 58%.
- Les membres des pôles ne représentent qu'une petite fraction de l'ensemble des entreprises actives en région wallonne (moins de 0,5%) ; leur contribution à la VA totale du secteur des entreprises varie selon les pôles de 2% à 7,5%.
- Les projets labellisés sont pour la plupart des projets de recherche et formation (80% des projets). Les moyens se concentrent essentiellement sur quelques gros projets. Un projet réunit 7 acteurs en moyenne.
- La participation des membres des pôles aux projets est très variable. En moyenne, chaque entreprise participe à 1,65 projet. Parmi l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets, les milieux académiques représentent 1/3 et les grandes entreprises 16%.
- Les pôles ont été essentiellement montés à l'initiative de grandes entreprises, de clusters existants ou d'associations professionnelles.
- Leur mise en œuvre s'est faite de manière efficace – dans des délais quelquefois jugés trop court par les participants. Les contacts avec les cabinets sont jugés excellents, ceux avec les administrations satisfaisants.
- La coexistence de différentes structures de type cluster, pôle est vue à la fois comme un élément de souplesse dans la gestion financière et comme une source de lourdeur administrative.
- Les pôles n'ont pas encore commencé à se « projeter » à l'extérieur en tant que pôles : peu de stratégie d'internationalisation.
- En matière de gouvernance, les cellules opérationnelles paraissent jouer un rôle essentiel dans la gouvernance des pôles. L'absence d'une cellule « pôles de compétitivité » au sein de l'administration est déplorée.

Un point important semble avoir été « oublié » lors de l'élaboration des grandes tendances de cette évaluation à savoir que les pôles en constitution ont fonctionnés avec des acteurs déjà familiarisés avec la R&D. De fait, ce sont donc principalement les grandes entreprises qui ont pris leadership. La volonté générale est **de mettre l'accent sur une plus grande implication des PME dans les projets.**

---

<sup>10</sup> « Evaluation à mi-parcours du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon » page 36.

### III. Conclusion

A la lecture de l'évaluation de l'IWEPS, l'on constate que, globalement, les mesures du Plan Marshall fonctionnent bien.

Il convient néanmoins de préciser que cette évaluation doit être interprétée avec prudence étant donné le caractère partiel et précoce des informations. Certaines conclusions qui en sont tirées sont donc sujettes à caution.

Néanmoins, alors que les effets sont attendus sur le long terme, les premiers résultats (notamment sur les pôles de compétitivité) laissent présager des résultats positifs pour le développement futur de la Wallonie.

■